



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 Nouméa Cedex

N° 2012-508/DENV

Nouméa, le 10 JAN. 2012

L'inspecteur des installations classées
Sc du directeur,

[Signature]
à

Monsieur le président du syndicat
des co-propriétaires de la résidence EDEN ROC
Agence AXONE
BP 8298
98807 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence EDEN ROC

Monsieur le président,

J'ai bien noté qu'une fuite dans la première cuve avait entraîné l'arrêt provisoire de la ministration de type MINIFLO de la résidence EDEN ROC en décembre dernier et que vous avez demandé l'intervention d'un expert pour constater une éventuelle malfaçon sur l'ouvrage.

Je vous demande d'effectuer les réparations nécessaires à la remise en service de la ministration dès que l'intervention de l'expert aura eu lieu, au plus tard à la fin du mois de février 2012, et de me tenir informé de l'évolution de la situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.